



Le dispositif "Mon Village, Espace de Biodiversité"

Soutenu par l'Association ABEILocales pour sa
mise en place dans les communes de Grand Poitiers
Communauté Urbaine

Association ABEILocales

Action pour la
Biodiversité,
l'Environnement et les
Initiatives
Locales



GRAND POITIERS
Communauté urbaine

Place de la Mairie
86 800 SAVIGNY-L'EVESCAULT
www.abeilocales.fr
abeilocales@gmail.com
06 07 38 19 33

Objectifs et évolutions de l'association

1) Objectifs de l'association

❖ Le dispositif "Mon Village, Espace de Biodiversité"

La biodiversité est d'une importance capitale : elle fait partie de notre **patrimoine naturel**, fruit de centaines de millions d'années d'évolution dont nous faisons nous-même partie. Notre biodiversité est riche et les interactions entre les espèces végétales et animales sont complexes et résultent d'un **équilibre fragile et souvent menacé**. Les actions visant à la protéger sont indispensables.

« Mon Village, mon Quartier, Espace de Biodiversité » est un dispositif d'accompagnement à la découverte de la biodiversité de proximité. L'objectif est que chacun (collectivités territoriales, enfants, familles, élus, agents, associations, entreprises, agriculteurs, apiculteurs) puisse s'approprier son territoire en vue de s'impliquer dans la gestion d'un bien commun : la biodiversité. Les citoyens sont alors des acteurs indispensables pour sa préservation.

Le Projet de Territoire de Grand Poitiers porte ce dispositif qui est mis en place sur le territoire par l'association ABEILocales. Elle se charge de le promouvoir et d'accompagner sa mise en œuvre auprès des communes adhérentes. Le projet s'appuie sur un ensemble d'actions qui vont contribuer à améliorer les connaissances sur notre milieu, notre environnement et permettre aux citoyens d'échanger et de se rencontrer autour de leur biodiversité via :

- **des animations :**
 - o dans les écoles, pour éveiller la curiosité des enfants par rapport à la nature et la biodiversité, et leur donner envie de la protéger. Différents ateliers sur le thème de la nature et de la biodiversité sont proposés (exemple : l'importance de la diversité des habitats pour maintenir la biodiversité, les polliniseurs, le rôle des sols...) ainsi que de leur donner les outils à mettre en place s'ils souhaitent contribuer à sa préservation ;
 - o dans les communes : expositions thématiques sur la biodiversité, stands tenus par des partenaires, conférences, sorties nature, fête de l'abeille... ;
 - o conférences de type "Université Populaire" : action qui sera de plus en plus développée sur le long terme, afin d'apporter un socle solide de connaissances aux habitants ;
- **la mise en place de "supports matériels" pour éveiller l'intérêt des habitants :**
 - o accueil d'un rucher pédagogique communal ;
 - o semis de graines de fleurs mellifères et nectarifères ;
 - o mise en place d'un "carré pour la biodiversité" ;
 - o fabrication et mise à disposition d'abris à insectes aux enfants et proposition d'ateliers découverte des invertébrés (les différents groupes d'invertébrés, leur rôle, leur importance dans l'écosystème ainsi que l'importance de la diversité des habitats).



Des ateliers de découverte de la nature pour les enfants, sur les prairies fleuries et "carrés de biodiversité".



Récolte de miel à Jazeneuil, dégusté ensuite par les enfants de l'école.



Dégustation de miel et exposition sur la biodiversité à Vouneuil-sous-Biard.

❖ Rôle de l'association

L'association ABEILocales a pour but premier **d'étendre le dispositif "Mon Village, Espace de Biodiversité" aux communes intéressées de Grand Poitiers**. Il est important que les habitants prennent part à ce dispositif, avec la création d'un groupe local. Ce groupe prendra part aux décisions importantes et contribuera à communiquer sur la biodiversité auprès des autres habitants.

L'objectif du dispositif est de **créer du lien social** qui permettra d'initier des actions en faveur de la biodiversité. La biodiversité est complexe et chaque élément d'un écosystème est important pour garder un équilibre : les ruches, la récolte de miel... sont un des moyens de créer un intérêt et une cohésion autour du projet, mais l'important est notre **biodiversité dans son ensemble**, avec toutes les facettes qu'elle comporte.



Fête de l'abeille : démonstration et récolte à la commune de Savigny l'Evescault, suivies d'un apéritif.

L'association a un rôle de soutien auprès des communes :

- en tant que conseil auprès des communes et en participant aux réunions de lancement du projet pour chaque commune ;
- en mettant en relation les communes et les partenaires de l'association pour effectuer les animations dans les écoles et les communes ;
- en participant activement à certaines animations sous formes d'ateliers, conférences, sorties natures (sous réserve de la disponibilité des membres concernés) ;
- en commandant le matériel qui sera fourni aux communes ;
- en envoyant des rappels aux communes pour les principaux événements.



Inauguration des ruches à Jazeneuil (2019).



Conférence sur l'évolution des végétaux et animaux en lien avec les changements environnementaux, à Jazeneuil (2019).

2) Evolutions de l'association

L'association ABEILocales a pour but premier d'étendre le dispositif "Mon Village, Espace de Biodiversité" à l'ensemble de Grand Poitiers et éventuellement à d'autres communautés urbaines du département. D'autres axes d'actions sont envisagés sur le long terme, comme des initiatives sur l'agriculture, la mise en place d'un espace pédagogique de la biodiversité ou encore de la recherche scientifique.

❖ Recherche scientifique

De la recherche scientifique pourrait être réalisée sur le long terme sur différentes thématiques liées à la biodiversité (habitat, pollinisation...). Les liens avec l'Université de Poitiers et le CNRS de Chizé, créateur du dispositif Mon Village, Espace de Biodiversité pourraient être renforcés, avec également l'intervention d'étudiants pour réaliser les études sur le terrain (inventaires de faune et de flore, études d'impact...).

❖ Action auprès des agriculteurs

Une volonté générale de "mieux vivre" est observée, dont une alimentation saine fait partie. **Les avancées scientifiques mettent en avant l'énorme intérêt de l'agro-écologie**, permettant de réduire les émissions de gaz à effet de serre, limiter le recours aux produits phytosanitaires, préserver les ressources naturelles... Diversification et rotation des cultures, plantation de haies, protection de la biodiversité sont des composantes indispensables à une meilleure gestion de nos ressources et de notre environnement.

L'association souhaite ainsi, sur le long terme, et selon les possibilités futures, développer une relation avec les agriculteurs locaux afin de favoriser la transition écologique.

❖ Espace pédagogique de la biodiversité

La distribution d'abris à insectes permet d'aborder le sujet complexe de l'habitat. En effet, la faune et la flore sont très dépendantes de leur habitat, vaste terme regroupant différents paramètres selon l'échelle géographique considérée. Plus l'habitat sera diversifié, plus il sera favorable à un grand nombre d'espèces.

Hors, les habitats sont très impactés par l'anthropisation des milieux (agriculture, urbanisme...). **Les jardins étant de plus en plus nombreux et représentant une énorme surface sur le territoire, ils pourraient devenir eux-mêmes de véritables réservoirs de biodiversité.**

Partant de ce constat, l'**association a pour ambition de soutenir les communes souhaitant mettre en place un "espace pédagogique de la biodiversité"** qui viserait à recréer différents habitats sur un espace communal (exemples : mare, muret de pierres, haie champêtre, friche, espace fleuri, bosquet, nichoirs à oiseaux et chauve-souris, tas de bois...).

Cet espace deviendrait un outil pédagogique :

- informatif sous forme de panneaux et ateliers "nature" ;
- d'espace d'observation de la faune et de la flore ;
- incitant les habitants à recréer des habitats similaires dans leur jardin, à mieux connaître la faune et la flore locales et identifier leurs besoins.



Ce projet pourrait être associé à la **mise en place d'un potager de type permaculture**, support d'ateliers pour les habitants et permettant d'aborder l'importance du sol, la rotation des cultures, le paillage, le compostage, l'association d'espèces pour éviter les pesticides et l'épandage d'engrais chimiques...

Engagement des communes et de l'association

1) Conditions requises pour participer au projet (engagements des communes).

❖ Prérequis

Quelques prérequis doivent être assurés avant que chaque commune adhère au dispositif :

- accord d'au moins un enseignant volontaire pour participer à l'action. Les animations pourront commencer à être planifiées avec nos partenaires dès le mois de septembre ;
- un groupe local devra rapidement être créé (habitants, élus, associations, enseignants...) afin de piloter les actions en partenariat avec les communes : il est très important que les habitants prennent part au projet et se l'approprient ;
- l'entretien des ruches doit être assuré sur le long terme (visites sanitaires, mise en place des traitements anti-varroa...). Les volontaires contactés par les communes peuvent être des apiculteurs locaux amateurs ou professionnels, des agents communaux ou des habitants. Ces derniers peuvent suivre une formation en apiculture à cet effet (non financée par l'association, qui peut en revanche recommander des professionnels proposant des formations de quelques jours). Ces acteurs du projet devront également procéder à la récolte de miel, animer la fête de l'abeille de la commune...

❖ Engagements

Les communes s'engagent à réaliser les actions du dispositif et donc à :

- organiser (avec les conseils de l'association) les réunions et événements dans le village ;
- dédier une zone communale au "carré de biodiversité" ;
- semer sur des parcelles communales et bords de routes les graines de fleurs mellifères et nectarifères pour réaliser les "prairies fleuries" avec des espèces végétales locales (qui peuvent, avec le carré de biodiversité, être utilisées pour les sorties nature) ;
- entretenir les ruches sur le long terme et les déclarer annuellement à la Préfecture.

Elles s'engagent également à :

- valoriser et faciliter les actions de l'association via leur réseau économique, associatif et leurs outils de communication ;
- faire la promotion du dispositif et transmettre à l'association et à la presse les dates, compte-rendu et photographies de chaque animation.

❖ Participation financière

La participation financière des communes au programme s'élève à :

- 300 euros par commune ;
- 200 euros par classe participante.

2) Engagements de l'association

❖ Rôle de l'association

L'association ABEILocales a un rôle de soutien et de conseil pour que les différentes actions du dispositif "Mon Village, Espace de Biodiversité" soient mises en œuvre.

L'association guide les communes pour chaque étape (calendrier, événements à organiser, mise en relation avec les partenaires, conseils pour l'entretien des ruches) et, sous réserve de la disponibilité des membres, peut également proposer des conférences et/ou ateliers pour animer certains événements. Son site internet, régulièrement mis à jour, propose des documents pour les communes et les habitants (fiches d'observation et information, fiches d'actions pour favoriser la biodiversité...).

Elle fournit également du matériel, décrit dans la section suivante.

❖ Matériel et services fournis par l'association

Grâce aux subventions et dons, l'association ABEILocales finance et fournit la première année :

- les ruches (deux complètes avec essaims et une vide pour accueillir les abeilles sauvages), les essaims et le matériel d'apiculture. Les ruches deviennent propriété des communes et quartiers. L'adhésion au Syndicat Abeille de la Vienne est offerte la première année (incluant une assurance complémentaire à la responsabilité civile des communes).
- les abris à insectes, distribués aux enfants des classes des communes ou quartiers adhérents. Un carnet sera également fourni afin d'aider les enfants à identifier les insectes présents dans l'abri et à observer leur comportement ;
- les animations dans les écoles avec des intervenants (CPIE, apiculteurs, membres d'ABEILocales...) et thématiques (liées à la biodiversité et à l'environnement) au choix des instituteurs et directeurs d'école ;
- les animations dans les communes, assurées par des partenaires au choix des communes (proposés par l'association ou bien choisis directement par les communes sous réserve de budget). Il peut s'agir de conférences, d'ateliers sur la biodiversité, de sorties nature, de projection de films, d'expositions, de la fête de l'abeille...
- les graines de plantes nectarifères et mellifères.



Distribution d'abris à insectes par les jeunes de l'IME de Moulins, en 2018.



Sortie nature avec le CPIE, à Lavoux en 2018.

Calendrier détaillé des actions, la première année

Mai - juin	
Actions	Description
Réunion de présentation	Présentation des actions et objectifs de l'association...
Réception des candidatures des communes	Détermination de la liste des communes adhérant au projet.
Signature des conventions	Après délibération.
Paiement de la participation forfaitaire	
Engagement des enseignants volontaires	Echanges entre chaque commune et les professeurs de leurs écoles, afin d'intégrer le projet dans leur programme, sur la base du volontariat.

Septembre - octobre	
Actions	Description
<u>Réunion d'information</u> pour chaque commune	Réunion avec les Maires, élus, écoles, associations... Un ou plusieurs membres d'ABEILocales peuvent venir à cette réunion afin de pouvoir échanger avec les personnes concernées.
Constitution d'un groupe local	<ul style="list-style-type: none"> • Groupe composé de quelques habitants de la commune, qui seront actifs dans les différentes actions du projet. • Recherche d'apiculteur amateur ou professionnel pour l'entretien des ruches, ou de volontaires qui pourraient être formés à cet effet (formation non financée par l'association).
Planification des animations "école"	<ul style="list-style-type: none"> • Choix des partenaires (3 animations par classe, par an + 1 facultative). • Planification des dates entre ces derniers et les enseignants (début possible des animations dès leur planification).
Planification des animations "commune"	<ul style="list-style-type: none"> • Début de planification des 4 animations de l'année. <p>Les animations peuvent être intégrées dans des événements habituellement organisés par la commune afin de créer une dynamique en s'appuyant sur l'existant.</p>
<u>Lancement du projet</u> pour chaque commune, auprès des habitants	<p>Evénement organisé par la commune, avec le soutien de l'association. Il consiste à présenter aux différents acteurs de la commune (habitants, écoles, associations locales, entreprises, agriculteurs, apiculteurs) les différentes actions du projet. La commune peut en faire une animation à part entière si des stands, expositions, conférences... (voir bas de page) sont organisés.</p> <p><u>La date du lancement du projet peut varier selon les communes</u> : il est souhaitable que l'événement soit organisé <u>avant la première action du dispositif</u> (avant la première animation école, ou inauguration des ruches...).</p>

Novembre - février	
Actions	Description
Réception de matériel	<p>Matériel à aller chercher à la mairie de Savigny-l'Evescault :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 3 ruches ; • Matériel d'apiculture ; • Graines pour semis de prairies fleuries.
Peinture des ruches	Peinture (fournie par l'association) par les enfants, dans le cadre de l'école et/ou du périscolaire. A finir avant la fin du mois de février afin que les ruches soient disponibles en mars pour l'accueil des abeilles.

Mars - avril

Actions	Description
Semis des graines	Sur une zone communale si possible près des ruches, sur les bords de route...
Carré pour la biodiversité	Détermination, avec le groupe local, d'une zone pour la mise en place du "carré pour la biodiversité".
Accueil (et inauguration) des essaims	<ul style="list-style-type: none">Installation des essaims dans les ruches peintes : vers la mi-mars ou fin mars selon les conditions météorologiques (date importante à respecter, liée à la biologie des abeilles). Opération réalisée par l'apiculteur fournissant les essaims (organisation réalisée par l'association) ou bien un apiculteur de l'association ou d'une autre commune si essaims provenant de divisions.Inauguration des ruches pédagogiques auprès du public (idéalement peu de temps après l'installation des ruches, ce qui favorise l'appropriation de celles-ci par tous les habitants, elle peut le cas échéant, être faite pendant la réunion de lancement du projet ou au cours d'un autre événement).
Formalités administratives liées aux ruches pédagogiques	<ul style="list-style-type: none">Déclaration des ruches à la préfecture : formulaire à remplir annuellement par les communes, la 1^{ère} déclaration permet d'obtenir son numéro NAPI ;Formulaire d'adhésion au syndicat "Abeille de la Vienne" à remplir et retourner à l'association (la première année, à renouveler par la commune ensuite).

Mai - septembre

Actions	Description
Fête de l'abeille	Une des quatre animations pendant laquelle le miel est récolté et dégusté par les habitants, il peut également être distribué dans de petits pots... Ce peut être l'occasion de parler de l'abeille, son importance et sa biologie, ainsi que de l'importance des pollinisateurs en général. Cette animation peut être faite suite à la première récolte de miel de printemps, ou l'été avec les récoltes suivantes.
Distribution des abris à insectes aux enfants	Abris à insectes fournis par l'association, avec explication de l'importance de l'habitat et de la biodiversité, aide pour observer les futurs hôtes...

La deuxième année :

Les élèves participant au projet créent, la 2^{ème} année, une œuvre d'art collective sur un thème lié à la biodiversité. Chaque école produit autant d'œuvres identiques qu'il y a d'écoles / de communes dans le projet de l'année considérée. Elle en garde une et envoie les autres à chaque école. Assemblées, les œuvres n'en forment plus qu'une, identique dans chaque école. L'élaboration de cette œuvre permet :

- un apprentissage qui découle du fait d'observer et dessiner ;
- de nouer un dialogue entre les acteurs des différentes communes.

Note sur les animations "communes et quartiers" :

- les animations sont pour tout public, enfants et adultes ;
- l'association a un rôle de soutien et de conseil et peut également proposer des ateliers et conférences sous réserve de disponibilité des personnes concernées ;
- les communes et le groupe local seront en charge d'organiser l'événement (choix de la date, éventuelle association avec d'autres événements organisés par la commune ou des associations, communication auprès du public...). Ils peuvent choisir plusieurs types d'animations :
 - o stands et ateliers sur la biodiversité : pouvant être tenus par nos partenaires, par des partenaires des communes (sous réserve de budget) ou par un membre de l'association (selon disponibilité) ;
 - o expositions sur la biodiversité (exemple : expositions proposées par l'Espace Mendès France) et/ou diffusion d'un film... ;
 - o conférences...